



Motion d'Actualité

Pour la reconnaissance des qualifications des personnels éducatifs et sociaux Pour leur revalorisation salariale en catégorie A C'est maintenant !

Alors que la nouvelle majorité politique soutenait les revendications des travailleurs sociaux lorsqu'elle était encore dans l'opposition, les projets de décrets des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants, reprenant ceux de l'ancien gouvernement les maintenant en catégorie B dans un Nouvel Espace Statutaire, ont été présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 3 octobre dernier. Les employeurs, de droite comme de gauche, siégeant au CSFPT ont voté pour ces textes.

Ce n'est pas acceptable ! Ce qui était mauvais hier le reste aujourd'hui !

Au cours de ces deux dernières années, de nombreux temps forts de mobilisations unitaires rassemblant plusieurs milliers de travailleurs sociaux ont permis les reports de ces projets de décrets. A la faveur du changement de gouvernement les travailleurs sociaux s'attendaient donc légitimement à ce qu'ils soient entendus et leurs revendications prises en compte.

Ce n'est donc pas la simple promesse du Directeur de la Direction Générale des Collectivités Locales d'engager des négociations sur la filière médico-sociale lors de la thématique « parcours professionnels » de l' « agenda social » qui rassurera les travailleurs sociaux.

Il faut d'ores et déjà peser sur ces négociations !

Le SNUCLIAS-FSU réaffirme les revendications :

- **de reclassement en catégorie A** des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants
- **de reconnaissance des qualifications et des responsabilités** par une grille indiciaire allant de l'IM 349 à 798
- **d'homologation au niveau II français des Diplômes d'Etat** obtenus après 3 ans d'études supérieures

Aussi, le SNUCLIAS-FSU prendra toutes dispositions afin de construire dans l'unité, sur les trois versants de la fonction publique et d'ici fin novembre, les mobilisations nécessaires sur la base de ces exigences.

Pour la reconnaissance des qualifications des personnels éducatifs et sociaux Pour leur revalorisation salariale et leur reclassement en catégorie A C'est maintenant !

Parent le, 19 octobre 2012

SNUCLIAS-FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris

▶ tél. 01 43 47 53 95

▶ fax 01 49 88 06 17

<http://www.snuclias-fsu.fr/>

mail : snuclias-fsu@orange.fr